

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 19

votants 21

OBJET

FINANCES

Taxe locale sur la publicité
extérieure – Actualisation des
tarifs maximums applicables
en 2026.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme LEGRAND, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme GOURGUECHON)
- Mme CHATELAIN (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. CARDON (arrivé à 20h33)
- M. BASTARD
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GOURGUECHON

DELIBERATION N° 2

OBJET : FINANCES – Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs maximums applicables en 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU la délibération du 28 juin 1983 du conseil municipal de CAMON instaurant la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 3 avril 2023 actualisant les tarifs maximums de la TLPE pour l'année 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les tarifs appliqués pour 2026 seront les tarifs maximums de droit commun pour les communes de moins de 50 000 habitants, à savoir :

Enseignes (€/m²)

	Superficie égale ou inférieure à 12 m² (inférieure à 7 m² => Exonération)	Superficie supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²
Tarifs 2026	18,90	37,70	75,60

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'une procédure non numérique		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'une procédure numérique	
	Superficie égale ou inférieure à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²	Superficie égale ou inférieure à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²
Tarifs 2026	18,90 €/m²	37,80 €/m²	56,70 €/m²	113,30 €/m²

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 30 juin 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

